

N°	objet	parcelles (à titre indicatif)		surface approx. (m²)	largeur min. (m)	bénéficiaire
		section	n°			
01	création chemin agricole et piéton	AN	80	280	-	commune de Saint-Nizier-Sous-Charlieu
02	création chemin piéton et cycles	multiples	multiples	-	-	Commune de Saint-Nizier-Sous-Charlieu
03	création station d'épuration des eaux usées	AB	13	8070	-	commune de Saint-Nizier-Sous-Charlieu
04	création chemin piétons	AA	90	530	-	commune de Saint-Nizier-Sous-Charlieu
05	élargissement rue	AA	38	95	-	commune de Saint-Nizier-Sous-Charlieu
06	élargissement rue	AA	35	85	-	commune de Saint-Nizier-Sous-Charlieu
07	création rue	AA	36,126	3860	10,00	commune de Saint-Nizier-Sous-Charlieu
08	création chemin agricole et piéton	AM	125	420	-	commune de Saint-Nizier-Sous-Charlieu
09	élargissement rue	AM	126, 201, 200, 203	155	-	commune de Saint-Nizier-Sous-Charlieu
10	création chemin agricole et piéton	AM	230, 234	340	8,00	commune de Saint-Nizier-Sous-Charlieu
11	création chemin agricole et piéton	AM	105, 106, 109, 149	390	8,00	commune de Saint-Nizier-Sous-Charlieu

Plan local d'urbanisme
Approbation le 30 juin 2015

Révisions et modifications :
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 13 décembre 2016
- Modification n°1 approuvée le 5 juillet 2022
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 5 juillet 2022



LEGENDE

- U1 : ZONE URBAINE SECTEUR U1
- U3 : ZONE URBAINE SECTEUR U3
- U4 : ZONE URBAINE SECTEUR U4
- AU1 : ZONE A URBANISER SECTEUR AU1
- A1 : ZONE AGRICOLE SECTEUR A1
- N1 : ZONE NATURELLE SECTEUR N1
- N2 : ZONE NATURELLE SECTEUR N2

PRESCRIPTIONS

- Espace boisé classé
- Emplacement réserve
- Élément de paysage et de patrimoine classé
- Voie de circulation, rues, sentiers
- Piétons à conserver, à modifier ou à créer
- Limitation des accès
- Marge de recul (habitation / autres)
- Élément de paysage et de patrimoine classé

INFORMATIONS

- Secteur concerné par les servitudes résultant des //plans de prévention des risques naturels prévisibles
- Limite d'agglomération

